MAUPILIE - MAUPILLE - MAUPILIER - MAUPILLIER -

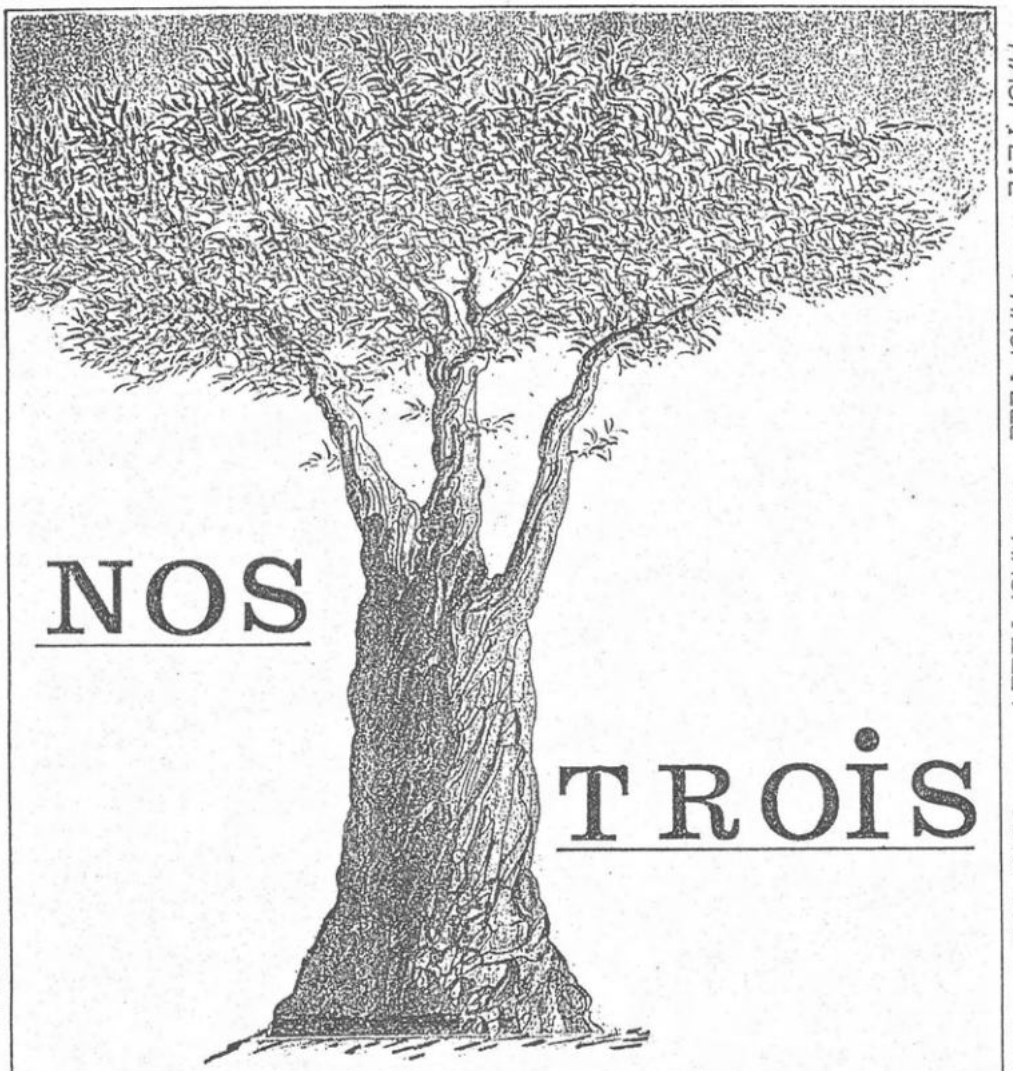

NOS TROIS BRANCHES

Fougères - Mayenne

Mortagne - Vendée - Mauges

Mortagne - Courlay - Moncoutant

MAUPILLIER - MAUPILIE - MAUPILLE - MAUPILIER -

MARS 1989 - N° 19

Chers cousins

Voici deux communications importantes.

1 - L'Association " Nos trois Branches "

A - Avant juin l'Association sera reconnue légalement (loi 1901).

L'équipe de travail ordinaire (Pierre et Thérèse Maupilier, René et Marcelle Maupilier, Joseph et Marie-Pierre Maupilier et moi-même) qui peut se réunir très rapidement, a terminé l'aménagement et la rédaction des statuts exigés ; les démarches légales sont en cours. Par commodité elles seront poursuivies à la Préfecture de la Vendée. L'équipe élargie, Marie-Thérèse Maupillier (Tiger) à Tours, Léo et Madeleine Maupilé à Ernée, Monique Mauplillé (Marion) à Noyal-sur-Vilaine, a été tenue informée. Nous avons resserré le dispositif d'un éventuel Conseil d'Administration, pour prévoir des réunions rapides avec le quorum qui sera obligé. Le numéro du Bulletin qui devrait paraître en mai vous apportera des éclaircissements.

Le texte des articles 2 et 5 est celui-ci :

- Art. 2. Cette Association a pour objet de créer et de maintenir des liens désintéressés entre tous les membres du lignage Maupilé... quelles que soient les diverses façons dont on a écrit et dont on écrit encore le nom depuis sept siècles.

- Art. 5. L'Association se compose de toute personne se rattachant par filiation ou par alliance à l'une des Trois Branches désignées ci-dessous (Art. 1 et 2) et versant annuellement une cotisation dont le montant est fixé par le règlement intérieur.

Comme vous le savez tous, il faudra prévoir une Assemblée Générale, avec votes pour élections par les membres indiqués à l'article 5, et pouvoir donnés par les membres absents des membres présents. Précisions à donner dans le Bulletin de mai. Dès maintenant, c'est le moment :

1 - pour les retardataires de règler la cotisation qui est simplement l'abonnement au Bulletin.

2 - pour ceux qui sont amicalement volontaires en toutes les Branches : réveillez les intérêts assoupis, annoncez la création de l'Association, recueillez de nouveaux abonnés-membres avec les droits d'intervention prévus par les votes. C'est déjà commencé en Mayenne-Fougères. C'est peut-être commencé ailleurs. Il s'agit d'utiliser les contacts personnels qui s'élargiront ensuite par cercles.

B - Quelques avantages et utilités de l'Association. :

1 - Le Trésorier voit régulariser sa tâche particulière, car un Compte autonome peut-être désormais ouvert au titre de l'Association.

2 - L'Association peut recevoir des dons.

3 - L'Association peut gérer et préserver les droits du volume imprimé de notre Histoire.

4 - Il lui faudra probablement porter attention :

1 - A la réédition surveillée de la photo de Jacques Maupillier afin que n'importe qui de l'extérieur n'essaie pas d'en tirer profit. (D'ici peu d'ailleurs l'Association pourra mettre à la disposition de tous de bonnes reproductions au meilleur prix).

2 - A la préservation , même à la reproduction du portrait de Raphaël Maupillier/Maupilier à l'heure actuelle placé (mal) dans la réserve du Musée d'Angers. (On envisagerait par exemple, si les conditions sont bonnes, de le faire "prêter " à demeure par le Musée d'Angers au Musée du Puy-du-Fou où il serait exposé !) Il restera à recueillir les oeuvres écrites de Raphaël et de son frère Jean-Baptiste. Elles existent.

3 - A la bonne conservation et au bon usage de fonds d'archives familiales ou régionales que nous sommes plusieurs à détenir. Il restera à recueillir les oeuvres écrites des uns et des autres. Il en existe plus qu'on ne croit !

4 - A la préservation, la reproduction ou les modifications du blason qui est décrit dans notre Histoire.

5 - A ce que deviennent des lieux-souvenirs Maupilé/Maupillier/Maupilier/Monpilier, par exemple (dans la mesure du possible).

- chapelle St-Jacques - St-Lazare à Mortagne.
- le lieu dit : les Jouittières (rasé à la Révolution) à Mortagne-St-Christophe.
- les lieux-dits : le gast - Maupillé (aujourd'hui Brunet) et le Bordaye Maupillé (ou de la vigne) au Puy s-Bonnet.
- le lieu où a été martyrisée Michelle Maupillier/Monpillier (de St-Christophe) près de la Chapelle-Largeau et St-Laurent-sur-Sèvre, et qui pourrait être un peu plus déterminé.
- le lieu dit : la Croix-Bureau, dont la maison habitée par plusieurs générations de Maupillier/Maupilier/Monpillier, est encore debout, en ruines, à l'intérieur d'une propriété privée, à la Croix-Bureau de Mortagne. (Une proposition de rachat collectif est arrivée. Il faudra en reparler).
- les emplacements, s'ils sont bien fixés, des autres maisons possédées par les Maupillier, etc... à Mortagne.
- les lieux-dits ou souvenirs qui restent à découvrir en Mayenne-Fougères et en Mortagne-Courlay-Chanteloup-Moncoutant.

o

o o

A un moment où la poussée pour "retrouver ses racines" comme on dit, est très puissante en toute l'Europe et même aux U.S.A., au moment où, de tout côté, tous ceux et celles qui apprennent notre existence, nous envient d'avoir pu arriver où nous sommes et d'exister comme nous existons, au moment où, ici ou là, on nous cite comme exemple d'étude fructueuse pour la population française, vous comprendrez que nous avons le plus grand intérêt à être le plus nombreux possible et à tenter tous le travail qui reste à faire, quelles que puissent être nos origines raciales, nos opinions, nos croyances.

Alors toutes et tous les Maupilé/Maupillé/Monpilier/Maupillier/Maupilier, à vos plumes, à vos abonnements-cotisations, à vos bulletins de vote ! Vous êtes, toutes et tous, partie prenante.

o

o o

Une anectote pour indiquer l'esprit de notre Association :

En vieux pays d'Islam, à Chinguetti de Mauritanie, il existe depuis à peu près mille ans, une association familiale qui conserve avec des traditions, un manuscrit écrit en 1102. Une seule et même " famille " conserve et transmet. Le dépôt est confié à l'un des membres désigné par le conseil de famille qui nomme, à chaque décès, le successeur ! Et avec ce manuscrit, il y en a d'autres, que tout le monde convoite à l'heure actuelle !

2 - La Réunion du Puy du Fou

1 - La réunion aura lieu le dimanche 25 juin prochain, au château-musée du Puy du Fou, dans une grande salle à droite du porche d'entrée. Une salle-refuge, en cas de mauvais temps, est loué dans le bourg des Epesses même. Elle est louée pour la journée. Rappel : comme en 1982, le repas sera pris dans la forme pique-nique et sous la responsabilité des intéressés.

Nous ne pouvions choisir une date de juillet et d'août, l'ensemble le jugeant, dans sa très grande majorité, impossible, à cause des vacances et des départs inévitables dès le début de juillet. Ce n'est pas de gaieté de coeur que nous prions de nous excuser ceux d'entre nous qui ne vont pas pouvoir être au Puy-du-Fou le 25 juin.

2 - Grâce à Pierre, des places pour le spectacle de la veille ont pu être obtenues. S'adresser à Pierre, le plus tôt possible, pour qu'il vous les réserve et que vous soyez tous bien placés. Pour les chambres d'hôtel, n'oubliez pas que les chambres disponibles aux Epesses sont en tout petit nombre. Voyez de préférence à Cholet, à St-Laurent-sur-Sèvre, à Mortagne, aux Herbiers. Mais là encore, il est prudent de ne pas trop tarder. Pensez que, si Pierre n'avait pas été là, nous n'aurions pas eu de place disponible pour le spectacle du samedi soir !

3 - La presse, la radio et la télévision seront présentes à un moment ou à l'autre de notre journée du 25 juin. Deux quotidiens : Presse-Océan et Ouest-France dont la diffusion est très vaste enverront des journalistes. Radio-Alouette FM assurera un reportage et il faudrait avertir F.R. 3 - Pays de Loire et Poitiers. Mais ne l'oubliez pas : prenez vous même l'initiative de faire avertir les journaux ou radios ou télé que vous estimeriez, pour votre région, intéressés. C'est ainsi qu'à Paris Lise Charon est déjà prête à informer Paris et la région parisienne.

4 - Sauf, évidemment, modifications de petit détail, voici le programme prévu pour la journée :

1 - Accueil à partir de 9 h. 30.

2 - 10 h. 30 : accueil général en réunion. Questions diverses : finances, etc...

3 - 11 h. 30 : célébration religieuse pour ceux et celles qui le désirent. Elle ne prendra pas plus d'une demi-heure.

4 - 12 h. 30 : déjeuner pique-nique et liberté jusqu'à :

5 - 14 h. 45. Ici seconde réunion consacrée aux observations, questions, désirs ou propositions à formuler par les uns ou les autres.

6 - 16 h. Réception des personnalités. Vin d'honneur.

7 - Ensuite : chant des Maupillier, Maupilé , etc ...

8 - Liberté ... En consultant mon " vieux " courrier de la première du Puy-du Fou et de Chanteloup, je retrouve dans mes notes : - plusieurs demandes : qu'on enregistre et photographie le plus possible en pensant à ceux et celles qui n'ont pu venir et qu'on s'organise ensuite pour qu'il y ait échange de photos ou possibilités de reproductions payées.

- des jeunes (et moins jeunes) mais décidés à se remuer en cadence avaient désiré que la journée se termine par ... la possibilité de danser. Pourquoi pas, si c'est possible ? La réponse ferme ne peut pas encore être donnée.

- Il y aurait eu à perfectionner la portée de la sonorisation, paraît-il, à la première du Puy du Fou. Réponse : nous avons nos spécialistes les uns connus, les autres inconnus. Que ces derniers se signalent. Il n'y aura aucune difficulté à travailler ensemble.

RAPPELS

Conservez et portez les badges sinon nous ne pourrons pas nous y retrouver.

- OR : Mayenne-Fougères ou (Mortagne) - Mayenne-Fougères : M.F.
- ROUGE : Mortagne-Vendée-Mauges : M.V.M.
- BLEU : (Mortagne) -Courlay-Chanteloup-Moncoutant : M.C.M.

Les trois couleurs ont formé une bannière ou une oriflamme (si la bannière est en forme de flamme) qui avait été hissée sue le porche du château lors de la première du Puy-du-Fou. Nous en conservons un exemplaire ; elle peut évidemment être reproduite par le lignage, par les diverses branches et sous-branches ou les individus. Mais elle demeure un bien de l'Association.

Je retrouve dans mes notes de 1982 plusieurs questions intéressantes à ce sujet. Mais il faut renvoyer à plus tard. Je dirai seulement que ces sortes de biens sont protégéz au même titre que les autres par la loi française actuelle.

o

o o

Utilisez, les uns et les autres, tout le contenu de ce numéro du Bulletin, pour répercuter l'information. A ceux et celles qui questionnent au sujet de L'Histoire, répondez qu'lle sera rééditée, mais avec beaucoup de pages nouvelles pour intégrer en particulier toutes les nouvelles sous-branches. Notre Association travaille pour trouver les meilleures conditions. Je cèderai mes droits à l'Association.

Pour ceux qui questionnent au sujet de l'Annuaire, répondez qu'il sera fait : nous avons en stock 200 adresses recues mais il en manque, parce que des gens distraits (que nous connaissons bien) n'ont pas encore envoyé leur fiche !!! Et il y en d'autres ! l'Association suivra ce projet et va le mener à bien.

o

o o

Bref, comme disait l'autre quand il avait fini d'être long !

Je cède la place au trésorier et au secrétaire. Et en style sec mais intérieurement chaleureux, je dis : bonne et heureuse année à toutes et tous. Et surtout que ceux qui sont de quelque façon dans la peine sachent que nous sommes proches d'eux et que leur souvenir, quand nous les connaissons, est rappelé dans nos rencontres.

Comme vous voyez, l'ordre du jour des réunions du 25 juin ne sera pas pauvre.

A bientôt.

Maurice

suite

2 - CE NOM DE MONTPILIE ?

Imaginez que vous essayez de déchiffer un terme que vous ne connaissez pas sur l'ordonnance d'un médecin qui écrit très mal. Imaginez que vous essayez de comparez cette ordonnance avec celle d'un autre médecin qui lui aussi écrit très mal. Imaginez de plus que les deux médecins utilisent des abréviations spéciales, ne mettent pas les accents et ne se servent pas de la même ponctuation que vous. Vous aurez alors une idée des difficultés que rencontrent les spécialistes eux-mêmes pour reconstituer un texte, écrit, comme les premiers documents sur MARTIN IV, en écriture dite : écriture cursive gothique !

Or dans les brèves informations données sur les origines du futur pape, un mot, soit en français, soit latinisé, s'était glissé sur lequel les lecteurs ont buté. L'un d'eux, paraît-il, en une transcription que je n'ai pas vue, aurait lu : Montpillié ou Montpellier. Un autre, reproduit par Desportes-Boscheron dans la Biographie Universelle Michaud, avait lu Montpensier ou Montpencier, ou Montpensié. Les autres, y compris le vieux Rohrbacher ont passé le mot sous silence, jugeant les transcriptions insatisfaisantes.

Intervient alors en 1876 un dernier érudit connu pour sa lente ténacité et pour sa connaissance des anciens textes romains : Xavier Barbier de Montault, ou, puisque ses compétences lui ont valu des titres romains appréciés : " Mgr Barbier de Montault ".

Barbier de Montault a deux spécialités : les inventaires d'églises et de trésors d'églises, surtout romaines (qu'il établit après une recherche infatiquable et minutieuse de collectionneur) et le déchiffrage des textes d'inscriptions anciennes ou de manuscrits. En 1875 il décide de rechercher et de publier les documents qui subsistent sur l'Armorial des Papes. Il consulte les diverses sources somaines. Mais il utilise en plus l'ouvrage du Jésuite Henri Engelgrave publié en 1659 et intitulé : Lux evangelica. Il y ajoute un ouvrage carrément disparu aujourd'hui (il a été tiré à 20 exemplaires seulement) et qu'il a eu entre les mains : Le Grand Armorial des Papes, par E. de la Villestreux.

Après quoi, il compose son étude et la publie dans la Revue de l'Art Chrétien (année 1876, article : Armorial des Papes, n° 189 P. 354.) C'est là où il transcrit ou traduit le terme qui a été passé sous silence ou transmis vaille que vaille sous la forme Montpencier, Montpellier. Barbier de Montault, au paragraphe Martin IV, écrit : Martin IV, Simon Montpilié, de Brion en Champagne. Comme il n'a pas fait de recherches sur Brion, il adopte l'interprétation Brion, situé en Champagne, alors qu'il peut s'agir d'un autre Brion, situé en plaine (campanea) mais non dans la province de Champagne.

Mais le plus important, étant donné la compétence de B. de M., c'est que sans indice d'hésitation et certainement sur textes, il transcrit ou traduit : Montpilié.

Il transcrit peut-être, car le mot, dans le manuscrit, peut avoir été écrit en français ou au moins selon les sonorités françaises.

En ce cas nous sommes ramenés à la diversité que nous connaissons bien par les actes et les signatures : Maupilé, Maupillé, Maupillié, Mau ou Mon-pilié, etc ...

Ou bien il a traduit, si le terme a été écrit en latin dans la texte latin.

Dans les deux cas l'expérience des écritures du temps prouvent que les lettres : m-a-u, m-o-n, e-i (sans accentuation) l-s (si le -s- est écrit d'une certaine façon) peuvent fort bien se confondre. On en a d'autres exemples.

Je ferais personnellement confiance à Barbier de Montault. D'autant plus qu'à mon avis, si Villestreux ou même, peut-être, Engelgrave, n'avaient pas favorisé la transcription ou traduction Montpilié, B. de M. ne l'aurait pas inséré ainsi, sans hésiter, en son étude. Ceci posé, il importe peu que Montpilié soit une lecture de l'une ou l'autre des orthographes variées du nom bien connu ! Regrettons seulement que les recherches de B de M. ne l'ait pas amené à inventorier et examiner tous les documents concernant : Brion.

En conclusion ; sauf découverte d'un document qui se serait égaré.

1 - Brion près de Gençay en Poitou est le lieu de naissance probable de Simon de Brion.

2 - Le mot sur lequel les lecteurs des chroniques ont hésité est bien le nom de famille de Simon et ce nom de famille apparaît comme une écriture de notre nom " générique " que Barbier de Montault a transcrit sous la forme : Montpilié.

3 - Il existe donc une très forte probabilité que Simon Montpilié se rattache de quelque façon à notre ensemble familial, mais nous serons sans doute bloqués pour préciser sa généalogie ; les documents qui ont survécu de cette époque sont trop rares. Mais, après tout, ce qui existe suffit.

à suivre ...

3 - Brève histoire de Simon devenu cardinal...

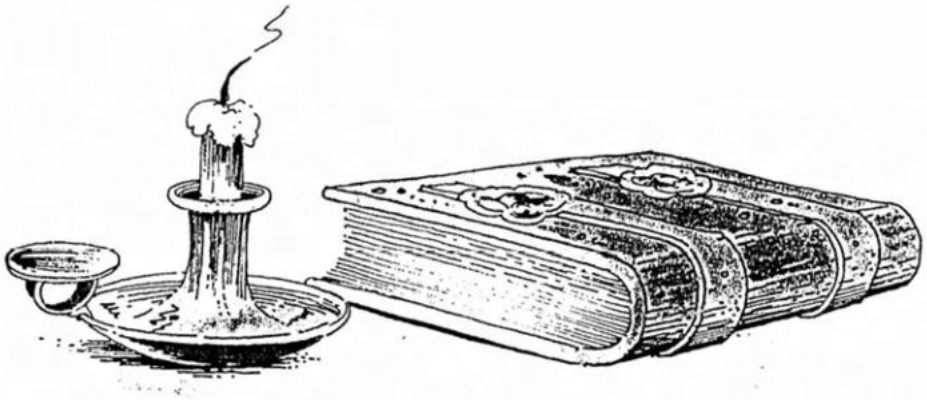

LE MOT DU TRESORIER

Ce mot ! Toujours le même ! Eh oui ! Il faut bien rappeler que l'abonnement aux 3 Branches se monte à 50 F. par an, et que la meilleure manière de ne pas oublier d'en effectuer le versement, c'est de le faire dès réception du bulletin. Après on classe et ... on oublie.

Comme certains ne se rappellent plus - qu'est ce qu'on peut être oublieux chez les Maupillé ! Maupilier !..... s'ils ont payé ou non, j'ai joint à cet envoi une fiche de rappel pour ceux-là. Merci de ne pas encore ...oublier.

Je profite de ce mot pour remercier tous ceux et toutes celles qui nous ont adressé leurs voeux pour l'année 89 et qu'ils soient assurés, comme nous vous l'avons déjà exprimé, que nous formulons à leur égard ainsi qu'à toute notre grande famille nos voeux les plus chaleureux pour cette année.

Je remercie également ceux et celles qui m'ont adressé leurs félicitations pour la distinction que j'ai reçue. Cela nous prouve, s'il fallait encore le démontrer, que nous sommes bien une grande famille qui participe aux joies et aux peines de chacun et croyez que vos félicitations m'ont bien fait plaisir.

Joseph

Joseph MAUPILIER
15, rue des Grands Bois
85120 St-MARTIN-LARS

o

o o

A V I S

Ceux qui ont envoyé des documents sur leur généalogie qu'ils ne s'inquiétent pas - tout est classé et nous nous en serviront en temps propice.

René

MAUPILIER René
16, Rue E. de la Boulaye
85320 MAREUIL-sur-LAY

CARNET DE FAMILLE

NAISSANCES :

Antoine	DALLEE fils de Claude et de Eliane Lucas - petit-fils de DINE Augustine née MAUPILLE le 10 février 1988 à Balazé 35500
Etienne	HIBERT fils de Patrice et Edith Le 6 février 1988 à Versailles
Pierre-Louis	LIBAUD fils de Marc et Catherine MAUPILIER - petit-fils de Joseph notre trésorier et de Marie-Pierre le 30 novembre 1988
Maxime	MAUPILIER fils de Jacques et Anne Libaud - petit-fils de Joseph notre trésorier et de Marie-Pierre le 28 décembre 1988
William	MAUPILLIER fils de Marc et de Christine Delannay le 22 janvier 1989 à Lillebonne 76170
Aurélien	MONTARRAS fils de Philippe et de Isabelle Favrit - petit-fils de Bernard et de Marie-Laure FAVRIT le 31 janvier 1989.

DECES

Suzanne	MOINE née MAUPILLIER le 1er mai 1988 à Boismé 79300 Bressuire

Marie-Elisabeth Pigeyre, fille de Paul Denis, et son mari, Michel, remercient avec affection tous les " Maupillier/Maupilier " qui les ont accompagnés lors des obsèques de Paul Denis aux Herbiers et qu'ils n'ont pas pu rencontrer après la cérémonie. Ils leur disent : au 25 juin.

CONSEIL d'ADMINISTRATION DE l'ASSOCIATION

NOS TROIS BRANCHES

MAUPILIER Pierre, né le 15 avril 1931 aux Epesses
retraité - domicilié à la Faute-sur-Mer 85460

MAROT ép. MAUPILIER Thérèse, née le 22 juillet 1931 à Réaumur
retraitée - domicilié à la Faute-sur-Mer 85460

BOUREL Maurice, né le 14 novembre 1938 à Anglure (Marne)
chirurgien-gynécologue-accoucheur - domicilié à Cholet 49300

MICHELET ép. BOUREL Francine, née le 15 octobre 1940 à Charroux (Vienne)
sans profession - domiciliée à Cholet 49300

MAUPILIER Joseph né le 6 mars 1927 à Mareuil-sur-Lay - retraité -
domicilié à St-Martin-Lars 85210 Ste-Hermine

LAIDET ép. MAUPILIER Marie-Pierre, née le le 31 octobre 1933 à St-Martin-Lars
sans profession - domiciliée à St-Martin-Lars

MAUPILIER Maurice, né le 23 juin 1918 à Mareuil-sur-Lay - retraité
domicilié à Chavagnes-en-Paillers

GAURICHON Jean-Pierre, né le 3 août 1936 à Villefagnan - (16240)
Inspecteur Principel de Police - domicilié à MAGNE 79460

BRAUD ép. GAURICHON Pierrette, née le 3 novembre 1937 à Chiché - fonctionnaire -
domociliée à Magné 79460

PICHERIT Gilles, né le 16 août 1933 à Cholet - professeur de yoga -
domicilié à Cholet 49300 -

STEFFAN ép. PICHERIT Thérèse, née le 23 août 1930 à Hanoï
sans profession - domiciliée à Cholet 49300

MAUPILLIER Marie-Thérèse ép. TIGER, née le 17 mars 1943 à St-gaultier 36800
domiciliée à Tours 37000

MAUPILLE Monique ép. MARION, née le 14 mai 1953 à Château Giron
agent de recouvrement du trésor - domiciliée
à Noyal-sur-Vilaine 35500

MAUPILE Léo, né le 19 octobre 1923 à Montaudin - retraité -
domicilié à Ernée 53500

HAINEAU ép. MAUPILE Madeleine, née le 29 avril 1925 à Ernée - droguiste -
domiciliée à Ernée 53500

MAUPILIER René, né le 19 octobre 1921 à Mareuil-sur-Lay - retraité -
domicilié à Mareuil-sur-Lay 85320

JARD ép. MAUPILIER Marcelle, née le 19 août 1923 à Mareuil-sur-Lay
S.P. domiciliée à mareuil-sur-Lay 85320.

" Jacques MAUPILIER, de Boismé,
blessé à La Châtaigneraye.
Il a voulu être dessiné les armes à la main,
parcequ'il ne les a jamais quittées. "